

Image not found or type unknown



Remariage en cas de non liquidation communauté

Par **amelle76**, le **18/09/2009** à **15:12**

Bonjour,rrnrnJe souhaiterai savoir si je peux me remarier meme si la liquidation de la communauté de mon précédent mariage n'est pas encore prononcérnPar contre le divorce est officiel depuis décembre 2008rnDans l'attente de cette info super importanterncordialement